

**ACADEMIE DE DIJON**

**ETABLISSEMENT**

**Lycée Julien Wittmer CHAROLLES**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : **2022-2023**

Numéro de séance : **3**

Date de convocation : **25 janvier 2023**

Date de la séance : **02 février 2023**

Présidence de : **M. Emmanuel VIGNAUD**

Quorum : **16**

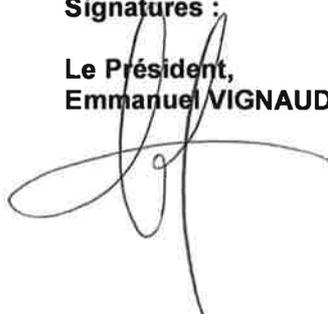
Nombre des présents : **24**

Nombre d'absents excusés : **6**

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces Jointes	
				Désignation	Page
Approbation du PV du CA du 01/12/2022	Vote	3			
Présentation de la DHG	Vote	3		Motion des professeurs	5
Affaire financières	Vote	3-4	23-24-25-26-27-28- 29-30-31-32-33		
Questions diverses	Avis	4			

**Signatures :**

**Le Président,  
Emmanuel VIGNAUD**



**La Secrétaire  
Stéphanie PILLOT**



**PRESENCE AU CONSEIL**

Séance du : 02 février 2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom – Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Proviseur	<b>VIGNAUD Emmanuel</b>	X						
	Provisseure Adjointe	<b>PAIRE Mathilde</b>	X						
	Gestionnaire par intérim	<b>MOREAU Patricia</b>	X						
	CPE	<b>MARTIN Joseph</b>	X						
	DDF	<b>LIEUTARD Vincent</b>	X						
<b>Élus locaux</b>	Collectivité de rattachement	<b>CHARLIER Franck</b>			X	<b>BRAMANT Jacqueline</b>			
	Collectivité de rattachement	<b>GORDAT Gérald</b>			X				
	Commune siège	<b>BRUN Éric</b>	X			<b>DUCROUX Marie-Thérèse</b>			
	Commune siège	<b>BOTTI François</b>			X	<b>DESBROSSES Angela</b>			
<b>Personnalité qualifiée</b>		<b>BONNOT Henri</b>	X						
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	<b>PILLOT Stéphanie</b>	X			<b>PAVAN Muriel</b>			
		<b>GIROUX Jean-Luc</b>	X			<b>BOZON Matthieu</b>			
		<b>BOIS Nathalie</b>	X			<b>DERA Stéphanie</b>			
		<b>VASSAS Caroline</b>	X			<b>PUGLIESE Guillaume</b>			
		<b>BIJU-DUVAL François</b>	X			<b>BROSSARD Fanny</b>			
		<b>MOREL David</b>	X			<b>MAHREZ Marie-Emmanuelle</b>			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	<b>NOLY Isabelle</b>	X						
		<b>LABAUNE Dominique</b>			X	<b>FRONTIERE Aline</b>	X		
		<b>DEGUIN Séverine</b>	X			<b>AMOUR Nelly</b>			
		<b>GONCALVES Flavie</b>	X						
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Élus parents d'élèves	<b>CHARVET Sylvie</b>	X			<b>SORLIN Rachel</b>			
		<b>MAURIN Pascal</b>	X			<b>LAMOTTE D'INCAMPS Anne-Charlotte</b>			
		<b>JULLIEN Bernard</b>	X			<b>BALIGAND Catherine</b>	X		
		<b>VILLENEUVE Séverine</b>			X				
		<b>GAUTHIER Stéphanie</b>			X				
	Élèves	<b>GERMAIN Yoann</b>		X		<b>DURANT Lucy</b>			
		<b>PACAUD Gabin</b>	X			<b>KIALOUNGOU-COLLIN Clémence</b>			
		<b>NIGAY Romain</b>		X					
		<b>VILLENEUVE Lucile</b>	X						
	<b>LEDEY Alice</b>	X							
<b>Total</b>			<b>22</b>	<b>2</b>	<b>6</b>		<b>2</b>		

Le conseil d'administration s'est déroulé le 3 février 2023. Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 18h15.

### **1) Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 1<sup>o</sup> décembre 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2) Présentation de la DHG**

M. VIGNAUD présente la stratégie de construction du TRMD (Tableau de Répartition des Moyens Donnés) ainsi que les différentes périodes clés. TRMD qui prend en compte les points suivants :

- Répartition heures élèves
- Bilan besoins/supports pédagogiques
- Balance heures postes/HSA et HSE
- Et pour finir, l'identification des postes susceptibles d'être supprimés.

M. VIGNAUD insiste bien sur le fait que ce TRMD est proche de la réalité du moment, mais peut fluctuer encore. Il explique que cette phase de février ne relève que du prévisionnel. En juin, un ajustement des apports sera nécessaire en fonction des effectifs. Il présente à l'ensemble des élus du CA le principe des CSD/CSR et BMP.

Il présente aussi l'évolution de la DHG du lycée entre 2022 et 2023, qui est en baisse globalement. Il détaille ensuite le nombre de classes prévues par le rectorat : 3 Terminales, 4 classes de Premières, et 6 Secondes. La potentielle 7<sup>ème</sup> classe de Seconde sera affectée au regard des effectifs. L'effectif moyen de chaque classe, selon le rectorat, étant de 36 élèves/classes. M. VIGNAUD présente donc les effectifs prévus en 2023, avec ce principe de 36 élèves/classe.

M. VIGNAUD insiste sur le fait qu'il faut recruter et surtout garder l'attractivité du lycée ; en gardant par exemple les options qui font sa réputation comme l'ouverture culturelle.

Mme VASSAS pose la question d'une éventuelle 4<sup>ème</sup> terminale. M. VIGNAUD répond par la négative. M. BIJU-DUVAL pose une question sur le seuil de 36 élèves/classe. M. VIGNAUD lui répond que c'est un seuil imposé depuis la dernière réforme du bac.

M. VIGNAUD explique encore avoir reçu toutes les équipes pédagogiques et présente ensuite en détail tout le TRMD, en insistant sur les suppressions de postes et les CSD donnés aux collègues concernés.

M. BONNOT pose la question du contenu du vote de ce soir : les heures ou la répartition.

M. BIJU-DUVAL présente et lit la motion présentée par le personnel enseignant. M. JULLIEN, représentant des parents, s'interroge sur la pertinence d'une motion au CA.

Vote de la DHG : 18 voix pour, 6 absents, et 0 contre.

### **3) Affaires financières**

Mme MOREAU présente les différentes affaires financières qui seront votées une par une :

- 1) **Le forfait mobilité durable** qui concerne les personnels utilisant le co-voiturage ou les mobilités douces. Vote à l'unanimité.
- 2) **Trois sorties sur Lyon** en date des 6 et 7 avril. Les deux premières sont votées à l'unanimité. La dernière doit être vérifiée.
- 3) **Différents contrats** : il s'agit de donner l'autorisation au proviseur de signer tous les contrats en cours et ceux en renouvellement. Vote à l'unanimité.

- 4) **Une admission en non-valeur** pour une créance de 1851.97€ remontant à septembre 2013. Vote à l'unanimité.
- 5) **Une remise gracieuse** pour une facture de 2019 pour un montant de 19€. Vote à l'unanimité.
- 6) **Convention PFT/avenant au partenariat avec l'Institut du Charollais.** M. LIEUTARD rappelle l'historique de la PFT. Il s'agit d'un avenant pour rectifier la somme initialement prévue. Vote à l'unanimité.
- 7) **Présentation des tarifs du SNU et de la convention accueil.** M. VIGNAUD explique que l'inspection académique souhaite que les établissements publics se positionnent sur la mise à disposition de leurs structures pour permettre l'organisation des sessions du SNU. Pour Charolles, cela a été possible grâce à l'association du lycée Wittmer et du LPA. Avec Mme MOREAU, ils détaillent les différents tarifs et le fonctionnement de cet accueil. M. PACAUD demande quelles salles seront utilisées. M. VIGNAUD explique que l'accueil sera réparti entre le lycée (gymnase et restaurant scolaire) et le LPA (internat et salles de cours). Une dizaine d'agents se sont portés volontaires pour permettre l'accueil des 126 jeunes et de leurs 17 encadrants. M. VIGNAUD les remercie pour leur engagement. Vote à l'unanimité.  
M. BRUN s'interroge sur les tarifs par rapport au budget initial du SNU, ce qui abonderait encore plus les finances du lycée.
- 8) **Projet de convention d'accueil des pompiers de Mâcon :** 20 pompiers sur 5 jours pendant les vacances d'avril. Le tarif appliqué sera le même que pour le SNU. Vote à l'unanimité.
- 9) **Une DBM** concernant entre autres les 3 voyages et une diminution du budget de la maintenance. Vote à l'unanimité.

#### 4) Questions diverses

- 1) Une question des élèves concernant la possibilité de jours de révisions pour les Terminales avant les épreuves du Bac en mars. M. VIGNAUD s'interroge sur la pertinence de cette idée car les élèves seront libérés les matins des épreuves et qu'ils auront des salles à disposition. Il est évoqué la possibilité que les enseignants concernés puissent mettre en place des heures de révisions.
- 2) Une question de Mme BOIS évoquant l'intégration des élèves de BTS à l'internat. M. VIGNAUD répond par l'affirmative, à la condition que des places soient disponibles.
- 3) Une question de Mmes RAMEAU et CAPITAINE au sujet des navettes du site professionnel. Il est question d'une éventuelle seconde navette à 12h et 17h. Mme PILLOT complète cette question en expliquant que la seule navette, à ces heures-là, est remplie avant la sonnerie officielle, que les élèves ne se sentent pas en sécurité dans des bus surchargés. M. VIGNAUD répond qu'il réglera ce souci à la rentrée de février.

**Séance levée à 20h40.**

## CONSEIL d'ADMINISTRATION – LYCEE JULIEN WITTMER – 2 FEVRIER 2023

### MOTION PRESENTEE PAR LES ELUS REPRESENTANTS DES PERSONNELS d'ENSEIGNEMENT et d'EDUCATION

Comme chaque année, la DHG et sa répartition proposées restent provisoires, il y aura des évolutions d'ici la rentrée en septembre 2023, et nous espérons que ces évolutions ne viendront pas dégrader la situation présentée ce soir déjà assez tendue. Actuellement le lycée Wittmer est un lieu de réussite remarquable et remarqué dans toutes les filières, et l'ensemble des personnels du lycée est résolu à poursuivre dans cette voie.

La répartition de la DHG proposée ce soir a été faite dans un souci de réduire au maximum la dégradation de la qualité des enseignements proposés aux élèves, de préserver autant que faire se peut les postes, d'assurer au minimum des conditions d'apprentissage acceptables pour les élèves.

Néanmoins, cette DHG s'inscrit dans une logique qui a démarré il y a quelques années et qui va se poursuivre encore dans les années à venir. Cette DHG a pour conséquence une nouvelle réduction du nombre de postes et des moyens dans le secondaire. Dans un bassin rural comme le nôtre, à court terme, cette baisse de moyens diminuera inévitablement le panel des offres de spécialités, d'options. Cela accroîtra les inégalités entre les élèves du monde rural et ceux du monde urbain.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

- Sans compter la suppression de plusieurs postes d'enseignants ces dernières années, la DHG met encore aujourd'hui des collègues dans des situations de grande précarité. Quelle réaffectation et quel complément de service et où ? Il est évident que ces postes, et peut être d'autres encore, seront fortement menacés à l'avenir.

Derrière cette logique purement comptable, il y a des personnes, des situations familiales qui ne sont jamais prises en compte pour les réaffectations.

En outre des classes surchargées entraînent des dégradations de conditions de travail pour les élèves autant que pour les enseignants.

Nous souhaitons par cette motion exprimer nos vives inquiétudes face à cette situation. D'ores et déjà, de plus en plus de collègues de Julien Wittmer sont en grande interrogation face à la situation professionnelle qu'ils subissent pour certains. La précarisation des conditions de travail ne pousse jamais à un investissement efficace de long terme des enseignants pour les élèves, et l'ensemble du climat au lycée en sera logiquement affecté. Enfin, certains collègues doutent même de leur avenir dans l'enseignement, non pas par manque de vocation ; mais par usure face aux conditions de travail tendues imposées. Leur investissement pour la réussite et l'épanouissement des élèves s'en trouve gravement compromis.

- La réduction des moyens affectés au lycée Wittmer pourrait amener à une concurrence entre les filières et a déjà conduit récemment à une réduction de l'offre pédagogique par la suppression de certaines options. Ces choix comptables et donc contraints passent de plus en plus avant l'intérêt de l'élève.

Bien sûr, l'exercice du Conseil d'Administration est périlleux. Nous ne sommes pas là pour juger et voter la DHG en tant que telle, mais pour valider ou non la répartition proposée par la direction.

Techniquement, cette répartition serait acceptable même si elle ne fait que maintenir des équilibres manifestement précaires. Mais c'est la Dotation Horaire initiale qui n'est pas acceptable. Ce qu'elle porte comme logique et vision de l'école et ce qu'elle promet pour les années à venir nous paraît alarmant.

